



Système de gestion des décisions des instances
Sommaire décisionnel

Identification		Numéro de dossier : 1071231033
Unité administrative responsable	Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Bureau du patrimoine / de la toponymie et de l'expertise , Direction	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Sommet	Chantier 2.3.4 - Patrimoine naturel - Plan de conservation de la montagne	
Contrat de ville	Ch. 4 - Sect. 4.2 - La culture et le patrimoine	
Projet	Arrondissement historique et naturel du mont Royal	
Objet	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation publique au sujet du projet d'aménagement du chemin de ceinture et des chemins de traverse dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal	

Contenu

Contexte

Le projet du chemin de ceinture du mont Royal était déjà inclus au premier *plan de mise en valeur du mont Royal*, adopté en 1992. Depuis, ce projet a fait l'objet d'un processus d'élaboration complexe comprenant notamment des études de préféabilité et les ententes notariées avec les Institutions concernées. La réalisation du chemin de ceinture est un composante importante du projet du **Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal** que la Ville a soumis en janvier 2008 à la consultation publique par l'Office de consultation publique. En parallèle à cette consultation sur les orientations et les mesures proposées au plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal il est nécessaire de soumettre aux procédures d'information et de consultation le tracé et les interventions spécifiques relatives à l'aménagement du chemin de ceinture.

Des services professionnels en architecture de paysage, en graphisme et en communication seront prochainement retenus pour préparer les documents nécessaires pour la consultation publique, prévue pour le printemps 2008 et pilotée par l'**Office de Consultation Publique de Montréal**.

Décision(s) antérieure(s)

CM08 0030 - 28 janvier 2008 - de soumettre également à l'Office de consultation publique de Montréal le document intitulé : « Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal » pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

DG07 1231062 - 22 février 2008 - Autoriser le lancement d'appel d'offres pour retenir les services professionnels pour la préparation des documents pour la consultation publique pour le chemin de ceinture du mont Royal et pour la réalisation des travaux d'aménagement des tronçons 2, 3 et 5: montant approximatif de 300 000\$

CE06 2011 - 29 novembre 2006 - Ce dossier est inscrit au PTI 2007-2009. Il fait partie du calendrier prévisionnel d'appel d'offres de services professionnels approuvé par le comité exécutif à sa séance du 30 mai 2007 (CE07 0849).

CE04 2390 - 8 décembre 2004 - **CM05 0256** - 19 avril 2005 - accord de développement entre la Ville et La Fabrique et projet d'acte de servitude de passage

RCE02-004 - 26 juin 2002 (services centraux), art. 22.00.

Description

Le chemin de ceinture consiste en une boucle projetée d'une dizaine de kilomètres, accessible aux piétons et cyclistes et parcourant les territoires du parc du Mont-Royal, du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et de l'Université de Montréal. Il permettra de créer un circuit continu et sécuritaire significatif pour le réseau vert de la Ville, une des priorités de l'administration municipale. Les coûts d'aménagement pour l'ensemble de ce parcours, planifié en 6 tronçons, sont estimés à 7,4 millions de dollars. Une première phase de réalisation a été entreprise en 2007 avec les travaux dans le secteur de la Côte Placide du parc du Mont-Royal. En 2008, les travaux pour l'aménagement des tronçons 2 et 3, de même que pour les travaux de réfection et d'installation de clôture du tronçon 5 sont prévus. Le tronçon 2 joint le chemin Olmsted dans le secteur de la Clairière du parc du Mont-Royal, au chemin de la Côte-des-Neiges en longeant, sur une longueur de 0,5 km, le chemin Remembrance. Le tronçon 3, d'une longueur de 1 km, poursuit le tracé en parallèle du chemin de la Côte-des-Neiges, sur la frange du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges jusqu'au chemin Queen-Mary. Cette portion joindra la piste cyclable sur l'avenue Decelles, dont l'aménagement planifié par le SITE, est prévue en 2008. Les coûts d'aménagement des tronçons 2 et 3 ainsi que les travaux de clôture pour le tronçon 5 sont estimés à \$1 700 000.

L'Office de consultation publique de Montréal préparera, en collaboration avec la Direction des grands parcs et de la nature en ville et le Bureau du patrimoine, une consultation, qui se tiendra au printemps 2008, sur l'ensemble du parcours du chemin de ceinture. Son mandat, en tant que responsable de la consultation, consiste à coordonner les véhicules de communication de façon à atteindre les groupes et les individus concernés et intéressés par ces réaménagements, de même qu'à gérer les avis et informations reçues.

Afin d'accéder à un large bassin d'utilisateurs et de clientes, la stratégie de communication et de consultation, élaborée par l'OCPM, comporte une phase d'information dans laquelle 2 séances de présentation sont prévues. Une séance publique d'audition des opinions sera également tenue afin de recueillir les commentaires du grand public montréalais. Au terme du processus, l'Office remettra un rapport au comité exécutif exposant les opinions exprimées ainsi que l'analyse qui en sera faite par le ou les commissaires. La Direction des grands parcs et de la nature en ville appliquera les ajustements requis aux plans d'aménagement avant de procéder au lancement d'appel d'offres pour l'exécution des travaux.

Justification

Il est nécessaire de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation au sujet de ce projet majeur afin de :

- permettre aux citoyens d'être informés au sujet du projet en planification et d'exprimer leurs attentes ;
- permettre d'établir un canal de communication dynamique entre les citoyens et les responsables de mise en œuvre du projet ;
- permettre de mettre en commun les objectifs et orientations spécifiques du projet. ;
- respecter les engagements de la Ville à l'effet de soumettre aux procédures d'examen de l'OCPM tout projet de développement majeur dans l'aire de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Aspect(s) financier(s)

N/A

Impact(s) majeur(s)

Le processus de consultation, bien qu'il engendre certains délais, permettra une meilleure compréhension des partis pris de la part des groupes et individus impliqués. Il bonifiera les interventions retenues grâce aux commentaires et questionnements des citoyens.

Opération(s) de communication

Annnonce de la tenue de la consultation

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Comité exécutif :	mars 2008
Annnonce de la tenue de la consultation:	mars 2008
Début de consultation:	mai 2008
Fin de consultation:	mai 2008
Remise du rapport préliminaire:	juin 2008
Dépôt du rapport final:	juin 2008

Conformité aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable :

Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Direction des grands parcs et de la nature en ville (Lucie ROBIN)

Avis favorable :

Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Bureau de la directrice générale adjointe (Gilles RIOUX)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Bureau du patrimoine / de la toponymie et de l'expertise (Gilles MOREL)

Avis favorable avec commentaires :

Office de consultation publique de Montréal , Direction (Luc DORAY)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier

Jocelyne SAUVÉ
Secrétaire de direction
Tél. : 872-3111
Télécop. : 872-1007

Endossé par:

Céline TOPP
Directrice
Tél. : 872-3111
Télécop. : 872-1007
Date d'endossement : 2008-01-24 16:06:13

Numéro de dossier : 1071231033